

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 juillet 2012

Conseillers en exercice	9	<p>L'an deux mille douze, le 23 juillet, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Madame Valérie GRENARD, Maire.</p> <p><b>Présents</b> : GRENARD Valérie, Daniel BOSQUET, Pierre CHEVALLIER, Audrey ASTIER, Pascal DUPIRE, Eliane JARTOUX, Coralie LEGRAND, Frédéric PAUL</p> <p><b>Absent</b> : Patrick BOUCHET</p> <p><b>Représenté</b> :</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	8	
Conseillers absents	1	
Conseillers représentés	0	
•		
Convocation		
17 juillet 2012		
•		
Pour		
Contre		
Abstention		
•		
Annexe		

Monsieur Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 juillet 2012.

En ouverture de séance, Madame le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 6 juillet 2012.

Mademoiselle Audrey ASTIER souhaite apporter une information complémentaire concernant les travaux de réfections de voiries : La commune prend en charge totalement le goudronnage des parkings mais bénéficie des prix de la Communauté des Communes du Savinois Serre-Ponçon.

Mademoiselle Audrey ASTIER souhaite que le tableau concernant le goudronnage effectué dans le cadre de la participation aux travaux de voirie communale par le biais des fonds de concours, soit modifié comme ainsi :

Au vu des tableaux estimatifs des coûts, le Conseil Municipal décide:

d'effectuer les travaux	Retirer les travaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de la mairie</li> <li>- Parking sous le monument aux morts</li> <li>- Parking devant le mur de la mairie</li> <li>- Molocks</li> <li>- Montée des Ducs, maison <b>Madame COEFFARD.</b></li> <li>- Voies lotissement N°9 et N°32</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cour de la mairie</li> </ul>

Par :

Au vu des tableaux estimatifs des coûts, le Conseil Municipal décide:

d'effectuer les travaux	Retirer les travaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de la mairie</li> <li>- Parking sous le monument aux morts <b>(pris en charge par la commune)</b></li> <li>- Parking devant le mur de la mairie <b>(pris en charge par la commune)</b></li> <li>- Molocks</li> <li>- Montée des Ducs, <b>N°44</b></li> <li>- Voies lotissement N°9 et N°32</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cour de la mairie</li> </ul>

L'ensemble du conseil municipal approuve ses changements.  
Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Délibérations :
  - PLU : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Présentation par Monsieur ESTRANGIN François, bureau d'étude en charge de la révision du PLU.

- Location appartement communal « Le Four ».

## **I. PLU : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD).**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ESTRANGIN François et Madame CAZETTES Karine, bureau d'étude en charge de la révision du PLU.

Monsieur ESTRANGIN François et Madame CAZETTES Karine expliquent les objectifs du PLU et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui ont été définis lors de deux réunions de travail préalables.

Pour ce faire, ils proposent au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs proposés par les membres de la Commission PLU. Il s'en suit la présentation du PADD.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, Madame le Maire rappelle à l'ensemble des membres l'obligation d'un débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixée par l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir évoqué le diagnostic communal, les orientations générales sont ensuite exposées par le Bureau d'Etudes, conformément à la Loi Grenelle II (Loi ENE du 12 Juillet 2010).

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'APPROUVER** les grands objectifs, déclinés en objectifs opérationnels du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que les objectifs chiffrés tels qu'ils sont définis dans le document joint.

Monsieur ESTRANGIN François et Madame CAZETTE Karine quittent la salle du Conseil Municipal. Madame le Maire les remercie pour leur présentation.

## **II. VALIDATION DE LA LOCATION DE L'APPARTEMENT « LE FOUR ».**

Madame le Maire rappelle que le logement « le four » est libre depuis le 26 avril 2012.

Madame le Maire présente la seule candidature reçue en Mairie pour la location de cet appartement. Il s'agit d'une personne seule.

Les conseillers souhaitent avoir la garantie que le locataire sera en mesure de payer le loyer.

Monsieur Frédéric PAUL pense qu'il serait préférable de louer cet appartement à une famille. Une grande partie du Conseil Municipal est favorable à cette idée.

Après discussion, le Conseil Municipal décide donc d'ajourner cette délibération à un prochain conseil municipal.

## **III. QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Travaux réalisés**

Madame le Maire rappelle que les opérations de goudronnage ont été réalisées et que les conseillers Municipaux seront tenus au courant du montant exact dès que la Communauté des Communes l'aura communiqué.

b) Vente aux enchères succession BARNEAUD

Madame le Maire présente le courrier de la SAFER concernant la mise à la vente aux enchères des terrains de la succession BARNEAUD.

Madame le Maire expose qu'il serait peut-être intéressant d'utiliser le droit de préemption.

Le Conseil Municipal propose de demander au conseil juridique de la commune ce qu'il préconise.

Ce point sera évoqué au prochain Conseil Municipal.

c) Courrier Monsieur SCAVONE Jean-Marie

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur SCAVONE Jean-Marie, adressé à l'ensemble du Conseil Municipal, et qui concerne des problèmes de non-respect des règles d'urbanisme sur un terrain privé.

Le Conseil Municipal souhaite que le conseil juridique de la commune soit sollicité afin de considérer la responsabilité de la municipalité, et d'être informé de la démarche à suivre.

d) Mise en place d'une poubelle à bouchon.

Madame Eliane JARTOUX souhaite que soit mis en place une poubelle destinée à la récolte des bouchons afin de contribuer au recyclage du plastique qui permettra de récolter des fonds pour la recherche, et l'achat de matériel pour les personnes handicapées (fauteuil roulant et autres)...

e) Réunion publique concernant l'épandage des boues

Madame le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal sur la mise en place d'une réunion publique au sujet de l'épandage des boues sur de terrains privés sur la commune, afin de répondre aux interrogations des administrés.

Madame le Maire propose que cette réunion ait lieu en présence des services compétents : le bureau d'étude RECYTEC et, les services de la DDT chargés de l'épandage, ainsi que Monsieur BERENGUEL, Maire de la commune de Savines-le-Lac.

L'ensemble du Conseil Municipal y est favorable.

*La séance est levée à 22 h15*

**Affichage effectué le  
25 juillet 2012 à 16h10**

**Le Maire,  
Valérie GRENARD**